



Note
à
l'attention
de
Monsieur le Ministre

Objet: Question du Sahara Marocain à l'Union Africaine/Proposition de démarche en réponse à la lettre de Mme Zuma

La présidente de la Commission de l'Union Africaine (UA) vous a écrit pour demander au Maroc de lui faire part de ses vues sur la situation actuelle au Sahara et les perspectives de règlement de la question et ce dans le cadre de la décision du Conseil Exécutif de l'UA en date du 25 janvier 2013 qui appelle à la mise en œuvre de « l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple su Sahara occidental ».

Dans cette lettre, la Présidente de la Commission de l'UA se réfère au plan de règlement de 1988 et fait abstraction de tous les développements ultérieurs de la question.

Dans ce cadre, j'ai tenu cet après-midi une réunion de travail avec le Directeur des Affaires Africaines et le Directeur des Nations Unies et des Organisations Internationales à l'issue de laquelle il a été convenu de soumettre à votre appréciation les éléments ci-après de la démarche suivante :

1- Ne pas répondre à la lettre de Madame Zuma pour éviter de réintroduire l'implication de l'UA dans le règlement du différend sur le Sahara sans aucune garantie que le point de vue du Maroc soit reflété *in extenso* dans le rapport de Conseil Exécutif de l'UA.

2- Demander à un Etat membre de l'UA, parmi les pays amis du Maroc Sénégal, d'adresser une note à la Présidente de la Commission de l'UA afin

de l'insérer comme contribution au débat sur la question du Sahara dans le but de faire figurer le point de vue du Maroc dans le rapport.

3-Elaborer une déclaration, reprenant l'évolution de la question du Sahara aux Nations Unies, qui serait lue par le représentant d'un pays ami (Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie) au nom d'un groupe d'Etats amis et demander à Mme Zuma qu'elle soit consigné dans le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Exécutif.

4-Médiatiser le contenu et la teneur de cette déclaration qui a l'avantage d'introduire dans le débat de l'UA un autre point de vue (celui de notre pays), en phase avec l'évolution de la question du Sahara aux Nations Unies.

5- Permettre aux représentants des Etats membres de l'UA d'être au fait de l'évolution actuelle de la question du Sahara au Nations Unies.

Cette démarche qui s'inscrit dans le cadre de la dynamique créée par les récentes visites royales en Afrique a pour objectifs :

- 1- Briser le consensus sur la position de l'UA par rapport à celle des Nations Unies sur la question du Sahara,
- 2- Diviser les membres de l'UA sur cette question et faire entendre la voix des pays amis dans l'enceinte de l'UA sur cette question,
- 3- Consigner désormais la position des pays amis et donc du Maroc dans la littérature partielle de l'UA sur la question du Sahara.

A cet effet un mémorandum sur l'évolution de la question du Sahara, ainsi qu'une déclaration seront préparés par le Département et remis aux pays amis qui seront chargés de mener à bien cette action.

Pour cela, il est souhaitable d'entreprendre des démarches, dans les plus brefs délais, dans les capitales de pays amis pour leur demander d'être les portes parole du Maroc à travers la présentation de l'évolution réelle de la question du Sahara aux Nations Unies dans l'enceinte de l'Union Africaine.

Je vous saurais gré des instructions que vous voudriez bien me donner au sujet de cette proposition de démarche.